

AVASAD – Unité PSPS
A l'att. de Mme Héroïse Dupraz
Rte de Chavannes 37
1014 Lausanne

RECAPITULATIF DES FACTURES ET DES POC/PSO

Ce document est à remettre au plus tard, 1 mois après la fin de votre projet

Un délai absolu de paiement des factures est fixé au 10 décembre de l'année civile lors de laquelle le projet a été mené. Passé ce délai, la prétention au remboursement sera caduque.

Réservé à l'Unité PSPS

Rappel d'information

N° de projet :

(mentionné sur la lettre de réponse de l'Unité PSPS)

Titre du projet :

Nom d'établissement :

Montant octroyé par l'Unité PSPS :

POC octroyée-s par l'Unité PSPS :

Récapitulatif des pièces jointes

Nombre de facture-s en pièce-s jointe-s :

Montant total des factures :

Est-ce qu'une ou plusieurs facture-s sont encore en attente ?

OUI

NON

Remboursement des pièces jointes

Institution ou personne
concernée (nom et prénom) :

Fonction :

Téléphone :

Adresse complète :

Montant à rembourser

CHF

Coordonnées bancaires

Banque

Poste

N° de compte :

Nom et adresse de
l'établissement financier :

Nom et prénom du titulaire
du compte (intitulé exact) :

IBAN :

Swift :

